

Un entrepreneur français dépose une plainte contre Close.io, YCombinator et YouNoodle pour vol de propriété intellectuelle

Lundi 16 avril 2018, Sylvain Courcoux, entrepreneur web français, a déposé une plainte pénale pour vol de propriété intellectuelle auprès du FBI et du Procureur General de Californie contre Close.io, YCombinator et YouNoodle. Le but est d'établir pourquoi Close.io, une startup de YCombinator, exploite un logiciel avec quasiment la même propriété intellectuelle que GoyaTelemarketing, prototype présenté à Startup Chile, sous accord de confidentialité, plus d'un an avant le lancement de Close.io, via la plateforme YouNoodle.

Pour consulter la plainte avec accusés de réception : www.sylvaincourcoux.eu/FBI.html

Un prototype de logiciel de phoning soumis à l'incubateur Startup Chile

Après une carrière de 12 ans dans la Silicon Valley, Sylvain Courcoux quitte la Californie fin 2010, apprend à programmer en autodidacte, et code GoyaTelemarketing, un prototype de logiciel de phoning. Fin octobre 2011, il soumet à Startup Chile, l'incubateur du gouvernement du Chili, son prototype sous accord de confidentialité, via la plateforme YouNoodle, une entreprise basée à San Francisco. Pour aider Startup Chile, YouNoodle s'appuie sur des experts de la Silicon Valley qui filtrent les dossiers. Le constat d'huissier du dépôt de l'application est disponible sur <http://www.sylvaincourcoux.eu/constat.pdf>. Il apprend en décembre 2011 qu'il n'est pas retenu.

Découverte de Close.io, une startup de YCombinator

Le 29 novembre 2012, il découvre Close.io, une startup en beta qui sort de YCombinator, l'incubateur phare de la Silicon Valley, une référence mondiale dans le monde de l'entrepreneuriat du numérique. Le logiciel Close.io semble fonctionner avec la même propriété intellectuelle que GoyaTelemarketing.

L'innovation de Sylvain Courcoux consistait à créer un CRM qui soit un logiciel de communication commerciale, alors que les CRM existants étaient focalisés sur la gestion des données. Avec GoyaTelemarketing, un CRM conçu par un commercial, les utilisateurs pouvaient passer des appels téléphoniques en un clic, sans avoir à composer manuellement les numéros, envoyer des emails à base de modèles, et le logiciel enregistrait l'historique des activités commerciales sans que l'utilisateur ait à faire de saisie manuelle. Cela permettait ensuite aux commerciaux d'optimiser leur suivi avec un moteur de recherche innovant. Comme l'attestent les vidéos ci-dessous, même si la palette de couleur et la disposition des éléments diffèrent, Close.io semble bien reprendre la même propriété intellectuelle que GoyaTelemarketing : combien de fonctionnalités de GoyaTelemarketing ne sont pas dans Close.io? La chronologie de Close.io semble correspondre avec l'application Startup Chile et, sur les interviews vidéos, le fondateur semble malicieux quant à l'origine de sa propriété intellectuelle.

Vidéo de présentation de GoyaTelemarketing : <https://www.youtube.com/watch?v=YXgK8OBQA0c>

Vidéo de présentation de Close.io : <https://www.youtube.com/watch?v=55sAnbe6IXE>

Vidéo du fondateur de Close.io : <https://www.youtube.com/watch?v=jyPW-iEsI2I&t=12m45s>

Vidéos complémentaires : <https://jsfiddle.net/1mbc8tk2/>

Contacts avec plus de 80 avocats aux Etats-Unis

Début 2015, il contacte un avocat en propriété intellectuelle, qui le renvoie vers un autre avocat. Mais un contentieux en propriété intellectuelle aux Etats-Unis coûte environ 300K\$ juste pour lancer la procédure. L'été 2015, il décide de mettre le contentieux en lumière pour demander l'arrêt de Close.io, sans contrepartie. Il écrit un blog privé et fait une vidéo d'une heure pour exposer les similarités des logiciels. Il contacte alors près de 50 avocats aux Etats-Unis, dont certains qui voient le post et la vidéo. Finalement, il semble qu'une approche plus traditionnelle soit préférable et il contacte Close.io pour chercher une résolution à l'amiable avant l'expiration de la période de prescription civile en droit californien. Pas de réponse.

Sylvain Courcoux continue de coder, immatricule son entreprise, mais pense manquer la date butoir de novembre 2016 pour la période de prescription pénale au niveau fédéral. Cependant, en droit californien la période de prescription est de 5 ans, non pas après la commission des faits dommageables, mais après la découverte du délit. Et, d'après "Prosecuting Intellectual Property Crimes" du Ministère de la Justice américaine 4eme edition, page 174, *"Because §§ 1831 and 1832 do not contain a specific statute of limitations, the general five-year statute of limitations for non-capital offenses applies. See 18 U.S.C. § 3282. In one recent prosecution for economic espionage (United States v. Chung), however, the court held misappropriation that occurred before the five-year statute of limitation does not defeat a trade secret prosecution because possession of trade secrets is a continuing offense."* La possession de propriété intellectuelle volée semble donc être une infraction continue. Si quelqu'un est pris en train de rouler et de revendre une voiture volée sept ans auparavant, qu'est-ce qui serait juste?

Plaintes pénales

Il dépose sa première plainte en avril 2017 auprès du procureur de Californie, qui le renvoie vers une procédure civile, alors qu'il indiquait ne pas en avoir les moyens. Il reformule une plainte en mai: pas de réponse. Il porte plainte en France en juin. Il porte plainte auprès du comté de Santa Clara en juin et en juillet: rien. En septembre 2017, il envoie alors une plainte à six juridictions des Etats-Unis. Si le vol de propriété intellectuelle venait à être avéré, cela signifierait que les fondateurs de Close.io auraient aussi commis une fraude financière de 25 millions de dollars auprès des plus grands investisseurs de la Silicon Valley. On peut voler une idée d'une personne mais on ne peut pas voler son imagination: deux pivots successifs pour lancer Close.io, mais pas un depuis. La plainte en 13 pages reste à ce jour sans réponses. Le 22 février 2018, il demande alors au sénat américain de lancer une enquête. La version intégrale de la demande d'enquête parlementaire est sur www.sylvaincourcoux.eu/Senate.html mais reste également sans réponse.

Plainte au FBI et au Procureur General de Californie pour une demande d'enquête

Le 16 avril 2018, il dépose une nouvelle plainte pénale. La version intégrale avec les accusés de réception est sur www.sylvaincourcoux.eu/FBI.html Comment se fait-il que Close.io, une startup issue de YCombinator, exploite un logiciel avec quasiment la même propriété intellectuelle que celle soumise par Sylvain Courcoux à Startup Chile via YouNoodle? Si les faits venaient à être avérés, il se pourrait aussi que YouNoodle reçoive sur sa plateforme web la propriété intellectuelle d'incubateurs et d'entrepreneurs du monde entier, et que quelques pépites soient recyclées dans des pivots de startup chez YCombinator. Le fond d'investissement de Bernie Maddoff avait parmi les meilleures performances sur Wall Street parce que c'était une fraude. Si un incubateur de startup commettait régulièrement des fraudes en propriété intellectuelle, ce serait un incubateur couronné de succès.

CONTACT PRESSE GOYAPHONE / SYLVAIN COURCOUX :

Frédéric LOREY : +33.9.53.21.31.85. / +33.6.03.67.45.28. / f.lore@yaho.fr

Sylvain Courcoux : +33.6.19.44.81.97 / sc@goyaphone.eu